

25 SEPTEMBRE 2017

CONFÉRENCE DE PRESSE

# AVORTEMENT LES FEMMES DÉCIDENT

MOBILISATION EUROPÉENNE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT



**28 SEPTEMBRE 2017**

**PARTOUT EN FRANCE ET EN EUROPE**

[www.avortementeurope.org](http://www.avortementeurope.org)



# MOBILISÉ.E.S POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT EN EUROPE

SITE INTERNET - PÉTITION - MATÉRIEL MILITANT - RASSEMBLEMENTS

*La genèse d'une mobilisation européenne*

Le 28 septembre 2017, en Europe et en France, tou.te.s mobilisé.e.s pour le droit à l'IVG !

L'avortement est un droit fondamental des femmes, le droit de maîtriser nos corps et nos vies. Nous profitons de cette journée mondiale du droit à l'avortement pour affirmer notre solidarité aux femmes qui en sont empêchées et construire ensemble un mouvement européen et féministe de défense du droit à l'IVG.

## CONTACTS PRESSE

---

**VÉRONIQUE SEHIER**  
**PLANNING FAMILIAL**  
**06 86 65 25 19**

---

**NELLY MARTIN**  
**MARCHE MONDIALE DES FEMMES**  
**06 80 63 95 25**

---

**NORA TENEMBAUM**  
**CADAC**  
**06 88 86 41 42**

SOMMAIRE

---

**MOBILISE.E.S**

---

**L'APPEL**

---

**L'AFFICHE**

---

**LE COMMUNIQUE**

---

**L'IVG EN EUROPE**

---

**LES RASSEMBLEMENTS**

---



## L'APPEL

*A retrouver en plusieurs langues sur le site*

En solidarité avec l'ensemble des femmes européennes, après la lutte exemplaire des femmes espagnoles en 2014, polonaises en 2016, nous exigeons que les droits des femmes, la liberté à disposer de son corps, le droit à l'avortement et à la santé soient respectés dans tous les pays européens et inscrits comme droits fondamentaux pour l'égalité en Europe.

Aujourd'hui, le droit à l'avortement au sein de l'Europe relève de la compétence de chaque Etat. Interdit à Malte, sous hautes contraintes en Irlande, en Hongrie et en Pologne, le droit à l'avortement, même légalisé est, peut ou pourrait être remis en question par le maintien de la clause de conscience des médecins (Italie), l'absence de structures hospitalières adéquates (Grèce, Bavière), les restrictions de personnels et les suppressions des centres pratiquant l'avortement lors de restructurations hospitalières (France), et, dans tous les pays, par l'élection de gouvernements réactionnaires, conservateurs et rétrogrades.

Nous réaffirmons que :

- L'accès à l'avortement est un droit ;
- L'avortement est un choix personnel – mon corps m'appartient, je choisis ma vie ;
- Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles à toutes sur les territoires ;
- Des campagnes tous publics sont nécessaires ;
- L'éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à toutes et à tous pour qu'elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés ;
- La formation aux techniques d'avortement et à l'accompagnement doit faire partie intégrante de la formation initiale des professionnel/les de santé ;
- La clause de conscience des professionnel-les de santé doit être supprimée ;
- Les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe et les États doivent dépénaliser totalement l'avortement.